

LES MANUELS PRATIQUES

# L'impôt des personnes physiques

Olivier D'Aout  
Dominique Darte  
Nicolas Honhon  
Bernard Mariscal  
Jonathan Picavet

Préface de  
Marc Bourgeois



ÉDITION  
2022

  
ANTHEMIS

EDITION  
2022

# L'impôt des personnes physiques

## **Olivier D'Aout**

Avocat aux barreaux de  
Liège-Huy et de Charleroi  
Codirecteur du certificat en  
fiscalité de l'UCLouvain (Mons)  
Maître de conférences à l'ULiège  
Membre du Tax Institute  
de l'ULiège

## **Dominique Darte**

Conseiller à l'administration  
générale de la fiscalité  
Collaborateur scientifique à  
l'ULiège (Tax Institute)

## **Nicolas Honhon**

Conseiller général au SPF Finances  
Chargé de cours invité à Helmo  
Maître de conférences à l'ULiège  
Membre du Tax Institute  
de l'ULiège

## **Bernard Mariscal**

Benefits Expert  
Professeur à l'ESSF (ICHEC)  
Expert chargé d'enseignement  
à l'UCLouvain

## **Jonathan Picavet**

Avocat au barreau de Liège-Huy  
Maître de conférences invité  
à l'UCLouvain

Véritable référence pour tout fiscaliste et tout contribuable amené à remplir sa déclaration fiscale, ce manuel pratique aborde d'une manière méthodique et précise les différents aspects de l'impôt des personnes physiques.

Le texte est divisé en 10 parties abordant successivement l'assujettissement à l'impôt des personnes physiques, l'assiette de l'impôt, la fiscalité de la famille, la fiscalité immobilière, la fiscalité mobilière, la fiscalité professionnelle, la cessation d'activité et les pensions, les autres revenus imposables, les revenus d'origine étrangère et, enfin, des notions de calcul de l'impôt. Il est ainsi facile de s'orienter vers le sujet que l'on veut aborder.

Pour chaque thème, l'analyse théorique est suivie de schémas explicatifs, d'exemples illustratifs et de références aux cadres de la déclaration à l'impôt des personnes physiques.

Parmi les nouveautés de cette année, épinglons notamment :

- La **déductibilité majorée des bornes de recharge**
- La **qualification des achats de marchandises en frais professionnels**
- Les **nouveaux plafonds des Tax Shelter PME débutantes et en croissance**
- La **déduction intégrale des frais de vêtements, de restaurant et de réception en cas de refacturation**
- La **réduction d'impôt Tax Shelter corona bis**
- La **réduction d'impôt pour la renonciation aux loyers**
- Le **nouveau régime des revenus immobiliers pour les biens situés à l'étranger**
- La **QFIE pour les revenus mobiliers d'origine française**

Cet ouvrage didactique vous accompagnera utilement que ce soit dans le cadre de votre mission de conseil ou lorsque vous serez amené à compléter votre déclaration fiscale à l'IPP.



PERPHY22  
ISBN: 978-2-8072-0903-9



9 782807 209039

## Préface

L'édition 2022 du *Manuel pratique de l'impôt des personnes physiques* constitue l'ouvrage de référence par excellence du côté francophone du pays. Compte tenu de sa clarté, de son caractère à jour, de l'approche essentiellement pratique et de la pédagogie du propos, il satisfait aux besoins non seulement des acteurs du terrain, pour résoudre des questions qu'ils ont à traiter au quotidien, mais aussi des étudiants en cours d'apprentissage de cette matière éminemment complexe. La démultiplication des tableaux récapitulatifs et des illustrations concrètes en rend la lecture et la compréhension aisées, et ce en dépit du niveau de détails des développements proposés. Et pourtant, le défi pédagogique est de taille, si l'on se réfère à l'état du droit en vigueur, à la rapidité de son évolution et à la nature absconse de bon nombre de régimes spécifiques.

C'est un truisme que d'affirmer que l'impôt des personnes physiques nécessite une réforme d'envergure. Le monde politique en est d'ailleurs conscient. L'actuel ministre des Finances, Monsieur Van Peteghem, a d'ailleurs donné mandat à un groupe d'experts académiques pour réfléchir à une future révision globale du cadre fédéral de cet impôt. Au jour de la rédaction du présent texte, le rapport, finalisé par ces professeurs d'université, n'a pas été rendu public par le gouvernement et n'a, dès lors, pas encore donné lieu à des discussions et arbitrages politiques. *Le grand big bang se fait attendre!* La succession des crises auxquelles notre pays est confronté – évolution de la situation sanitaire, réaction et suivi de la guerre en Ukraine, chute du pouvoir d'achat en raison de l'envolée des prix des produits énergétiques, menaces climatiques, etc. – semble atténuer a priori le caractère prioritaire de ce débat. Réflexion faite toutefois, l'impôt des personnes physiques demeure le principal dispositif de collecte des recettes fiscales et un instrument fréquemment (trop?) mobilisé pour orienter les comportements. Il ne fait, dès lors, aucun doute que l'urgence s'impose d'élaborer une stratégie de court, moyen et long termes quant à l'évolution de son régime structurel. L'avenir de l'équilibre de nos finances publiques en dépend, ainsi que celui du consentement des citoyens contribuables à l'impôt et, plus généralement, aux politiques publiques mises en place. En fonction des options qui seront finalement retenues et de la sensibilité du sujet, les autorités ont tout à gagner, mais aussi tout à perdre. Comment combiner justice fiscale d'une part, et efficacité dans la collecte des ressources d'autre part? Comment construire un régime favorable à l'emploi et à l'activité économique, tout en conservant ou renforçant le rôle efficace de cet impôt dans les processus de redistribution propres à un État social comme la Belgique? Comment motiver l'investissement à risque par le biais de l'instrument fiscal sans engendrer des effets d'aubaine? Quel est le partage de compétences optimal en cette matière entre l'autorité fédérale et les Régions? Jusqu'à quel point faut-il ajuster la charge due en fonction de la configuration des familles? Convient-il désormais de taxer plus systématiquement les plus-values réalisées sur des éléments du patrimoine privé? Comment traiter le différentiel de taxation selon qu'une activité professionnelle est exercée en personne physique ou en société? Quelles conséquences devons-nous tirer du fait de la digitalisation croissante de l'économie? *Quid* du rapport entre l'impôt sur les revenus du travail et les cotisations sociales servant à financer spécifiquement la sécurité sociale?

Ces questions, et d'autres encore, sont au cœur des réflexions d'experts mais aussi du grand débat citoyen dont on ne peut nullement faire l'économie. L'ouvrage que j'ai l'honneur de préfacier ici photographie avec précision l'ensemble des éléments du régime aujourd'hui en vigueur. Il offre les clés qui permettront, le plus rapidement possible on l'espère, de fabriquer le futur et d'anticiper les défis à venir, tout en restaurant la cohésion sociale nécessaire au sein d'une société apaisée et confiante dans la qualité des politiques menées.

Marc BOURGEOIS

Professeur ordinaire à l'ULiège (Tax Institute)